



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - N°9/2021

En séance du 5 mai 2021 à 16h30, le Conseil municipal a traité les points suivants :

1. EMCR : PRESENTATION ET DECISION SUR LA MODIFICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT

Le Conseil accepte les projets de statuts et de règlement de l'EMCR (Etat Major de Catastrophe Régional). Ces documents, une fois approuvés par tous les conseils municipaux, devront être validés par les différentes assemblées primaires avant homologation.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION JEUNESSE & SPORT (Présidente : Sarah Lattion)

Stand-up paddle	Le Conseil autorise la manifestation prévue le 7 août 2021, sous réserve de l'acceptation du plan COVID par les instances cantonales.
Verbier e-bike festival	Le Conseil autorise la manifestation prévue entre le 12 et le 15 août 2021, sous réserve de l'acceptation du plan COVID par les instances cantonales.
Tiraclette	Le Conseil autorise la manifestation prévue les 22, 23 et 24 octobre 2021, sous réserve de l'acceptation du plan COVID par les instances cantonales.
X4Trail	Le Conseil autorise la manifestation prévue le 1 ^{er} août 2021, sous réserve de l'acceptation du plan COVID par les instances cantonales.
Steez	Le Conseil autorise les jeunes du Steez à se réunir au Botza les 29 mai et 12 juin 2021.

3. MEP La Fouly : PRESENTATION ET DECISION SUR LE LAUREAT

MEP La Fouly	Le Conseil découvre les projets des 4 bureaux invités et valide la proposition du collège d'experts. Le lauréat sera officiellement annoncé lors d'un vernissage le 5 juin prochain, à 11h00, au Grand Hôtel de La Fouly.
---------------------	---

4. DIVERS

Nouvelle(s) construction(s) Transformation(s) Rénovation(s) Démolition(s)	Si la Forge pour la demande de prolongation de 3 ans de l'autorisation de construire – pour la démolition et reconstruction de trois bâtiments à Orsières.
Achat d'une balayeuse	Le Conseil valide l'achat d'une balayeuse pour un montant HT de CHF 128'673.45.
Projet de dévasage du lac de Champex	Le Conseil mandate FX Marquis pour une étude hydrologique et hydrogéologique pour un montant HT de CHF 27'798.60, auquel se rajoute la somme de CHF 10'062.55 pour le bureau Grenat Sàrl.

Séance levée à 20h10

Orsières, le 12.05.2021

L'Administration communale